



## Pere absent pdt 3 ans qui veut sa fille

Par **deborah**, le **23/08/2010** à **20:47**

Bonjour,

je vous ecris car après 3 ans d absence et 3 ans de non versement de pension alimentaire,le pere de ma fille de 4ans et demi a reapparut et demande à voir notre fille.

Evidemment je m y oppose car il est devenu un inconnu pour elle,et ma fille se met à pleurer quand je lui demande si elle veut voir son pere car elle ne veut pas le voir parce qu elle a peur qu il l emmene avec lui.

Que puis je faire?ai je le droit de m opposer a ce qu il la voit?puis je avoir des soucis si je refuse?

merci d avance de votre reponse

Par **mimi493**, le **23/08/2010** à **20:57**

S'il y a un jugement toujours valide, qui lui donne des droits de visite et d'hébergement, vous risquez une condamnation pénale pour non présentation d'enfant en lui remettant pas l'enfant quand il se présente en accord avec le jugement.

C'est injuste et dramatique pour l'enfant, mais c'est aussi de votre faute : vous auriez du, depuis 3 ans, faire annuler ses droits de visite/d'hébergement, ainsi que son autorité parentale conjointe, et le faire condamner pénalement pour abandon de famille.

S'il n'y a aucun jugement lui donnant des droits, il n'a aucun droit.

Par **deborah**, le **23/08/2010** à **21:07**

merci de votre reponse.

Mais vu qu'il n'a entamé aucune action en justice, n'est-ce pas trop tard pour en entamer une concernant l'annulation de ses droits de visites et hébergements et qu'il soit déchu de son autorité parentale?

Par **mimi493**, le **23/08/2010** à **22:43**

peut-être, mais il vient de se réveiller, il va donc sûrement s'opposer à tout ça.  
Pour monter un dossier solide, ayez un avocat